



# LA MÉTHANISATION AGRICOLE SOUS PRESSION

**Plusieurs arbitrages réglementaires tendent à réfréner le modèle de méthanisation porté par les exploitations agricoles, au profit de plus grosses unités industrielles. Selon un rapport du ministère de l'Agriculture, le modèle agricole n'a pourtant rien perdu de sa pertinence.**

Au 31 décembre 2019, selon le ministère de la Transition écologique, la France comptait 776 installations produisant de l'électricité à partir de biogaz. À la même date, on recensait 123 installations injectant du biométhane épuré dans les réseaux de gaz naturel. Pour rappel, le Plan méthanisation autonomie azote, lancé par le ministère de l'Agriculture en 2014 se donnait pour objectif la mise en service de 1 000 méthaniseurs à l'horizon 2020. L'objectif est en passe d'être atteint et on le doit en très grande majorité aux agriculteurs qui, au prix de risques techniques et financiers, ont relevé le défi de la méthanisation, à la croisée d'enjeux agronomiques (avec la valorisation des digestats), environnementaux (sous l'effet du recyclage des effluents et autres déchets organiques) et enfin énergétiques, le biogaz constituant une source d'énergie renouvelable et écologiquement neutre.

### UN SOUTIEN PUBLIC EN BAISSÉ

L'État a aussi pleinement joué son rôle, en mobilisant tous les acteurs de la filière et en insufflant de gros moyens financiers, au travers des subventions accordées à l'investissement et des prix de rachat du gaz et de l'électricité, sans quoi la pompe de cette économie circulaire et vertueuse n'aurait pas pu être amorcée. Sans renoncer à soutenir la filière, les pouvoirs publics ont décidé d'alléger les dispositifs de soutien. La révision à la baisse des tarifs réglementés du biométhane injecté, inscrite dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie, témoigne de cet atterrissage. Si elle ne constitue pas une surprise pour les agriculteurs méthaniseurs, puisqu'elle était annoncée par la PPE, ces derniers s'inquiètent aussi de l'impact d'autres dispositions, telles

que l'indexation des tarifs sur le nombre d'installations futures et sur l'octroi des aides de l'Agence de la transition écologique (Ademe). Le bridage de la capacité maximale d'injection (Cmax) ou encore les nouvelles dispositions entourant les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) ainsi que les cultures dédiées constituent d'autres signaux régulateurs.

### DES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET TERRITORIAUX

D'autres évolutions réglementaires, telles que le lancement des appels d'offres pour les volumes complémentaires accordés aux plus grandes installations, semblent témoigner d'une prédilection des pouvoirs publics pour les très grosses unités industrielles, ce que corrobore la refonte du cahier des charges des digestats. Une analyse récente du Centre d'études et de prospective (ministère de l'Agriculture) pointait le risque de voir l'injection être réservée à de gros porteurs de projets non agricoles, du fait de l'importance des fonds propres requis par cette orientation. L'étude indiquait le fait que les subventions publiques restent indispensables à beaucoup de projets, notamment ceux portés par des éleveurs. Toujours selon cette étude, pour les optimiser, il conviendrait de soutenir la cogénération en encourageant les innovations technologiques visant à réduire son coût par rapport à l'injection. Des mesures d'accompagnement des projets portés par des petits collectifs d'agriculteurs seraient également à envisager, si l'on souhaite que la méthanisation permette d'accroître les revenus d'un nombre significatif d'entre eux.

## DÉCRYPTAGE

**250 millions d'euros**

C'est le montant alloué à l'amélioration de la biosécurité dans les élevages et à la modernisation des abattoirs, dans le cadre du Plan de relance.



Un dispositif doté de 130 millions d'euros soutiendra spécifiquement la modernisation des abattoirs, et poursuivra trois objectifs principaux : améliorer la protection des animaux et le respect des réglementations sanitaire et environnementale, renforcer la compétitivité des filières et participer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage et enfin, former à la protection animale.

Au sein des élevages, l'accent sera porté sur la biosécurité. Le Plan pourra également financer des audits destinés à identifier les facteurs de risques d'introduction de maladies et à dicter les mesures pour les prévenir.

## FOCUS

### Comment adapter mon activité pendant la crise sanitaire ?



Le contexte sanitaire actuel impacte inévitablement les modalités de fréquentation des commerces et par extension les habitudes de consommation.

Face à ces contraintes, le Crédit Agricole Alsace Vosges accompagne ses clients dans le développement de solutions facilitant notamment l'encaissement des livraisons à domicile ou encore le click and collect même sans site internet.

Pour découvrir toutes nos solutions, rendez-vous sur [www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/professionnel.html](http://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/professionnel.html) ou contactez l'agence Crédit Agricole la plus proche de chez vous.



\* Numéro non surtaxé. \*\* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages, Istock. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en février 2021.

# BETTERAVE SUCRIÈRE, DE LA JAUNISSE AU VERDISSEMENT

*Sous le coup des attaques de jaunisse, la betterave sucrière a enregistré son plus faible rendement depuis 2001. La réintroduction des néonicotinoïdes va lui assurer un répit pour les trois ans à venir, une parenthèse que la filière va mettre à profit pour verdier l'espèce.*

Sauf coup de théâtre législatif, l'enrobage de semences à base d'insecticides de la famille de néonicotinoïdes devrait être ré-autorisé pour les trois campagnes à venir. Une dérogation chèrement acquise auprès des pouvoirs publics, face à la fronde d'associations écologistes dénonçant les effets délétères de cette famille de molécules pour l'environnement et la santé. La France avait du reste banni leur utilisation à l'automne 2018, quand d'autres pays européens usaient de dérogations pour en préserver l'usage, particulièrement précieux pour combattre les ravageurs de plusieurs espèces majeures. Entre-temps, la jaunisse s'est invitée dans les champs de betteraves, peu réfrénée par les techniques de lutte alternatives mises en place, et consistant en des applications d'insecticides en végétation. Résultats : selon les services statistiques du ministère de l'Agriculture, la production de betteraves sucrières s'établirait à 27,2 Mt, en recul de 28,2% sur un an et de 29,3% sur cinq ans. Le rendement moyen s'établit à 64,9 t/ha, le plus faible jamais enregistré depuis 2001.

### DES ENJEUX DE SOUVERAINETÉ

La chute des rendements n'affecte pas seulement la trésorerie des exploitations. Elle met à mal l'ensemble de la filière et les usines en particulier, dont la rentabilité est suspendue à la durée des campagnes d'arrachage et aux tonnages collectés. La France est le premier producteur européen de sucre. Les 423 000 ha de betteraves que se partagent 25 000 planteurs alimentent 21 usines et génèrent 90 000 emplois directs et indirects. La chute des cours a engendré la fermeture de quatre usines au cours des deux exercices passés. 75% de la récolte sert la production de sucre, le solde étant destiné à produire du bioéthanol (biocarburant) et de l'alcool. À travers ses usages alimentaires et industriels, la filière betteravière est porteuse d'enjeux de souveraineté. Outre l'économie, l'agronomie a aussi beaucoup à y gagner, la betterave participant à la diversité et à l'allongement des assolements.



### UN PLAN DE SORTIE DES NÉONICOTINOÏDES

La filière a trois ans devant elle pour trouver des alternatives aux néonicotinoïdes, ce qu'elle a consigné dans un plan de sortie, comptant quatre mesures principales : la réduction de 25% de la dose de néonicotinoïdes utilisés en enrobage de semence par rapport à la pratique précédente, la restriction à une seule année de l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes par parcelle sur la période 2021-2023, l'implantation de cultures non mellifères après cultures de betteraves et enfin l'implantation de 4 000 ha de nouvelles surfaces de plantes mellifères telles que luzernes d'été, bandes fleuries et jachères spécifiques sur l'ensemble des exploitations betteravières à horizon 2023.

En amont, la recherche, historiquement active, s'est lancée voilà huit ans le défi de revisiter complètement sa stratégie de sélection, à travers le programme Aker. La jaunisse s'est invitée dans le programme mais la sélection ne pourra pas tout, car la jaunisse implique quatre virus et plusieurs vecteurs que sont les pucerons verts et noirs. L'espèce peut également miser sur le biocontrôle et l'ensemble du cortège de pratiques agro-écologiques pour assurer son verdissement. La meilleure preuve, c'est que les premières betteraves bio et certifiées Haute valeur environnementale commencent à sortir des champs.

RETROUVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE  
03 88 24 67 68 \*

INTERNET  
[www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges](http://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges) \*\*

